

Dans un climat incertain, les entreprises de proximité ont affirmé leur cohésion et leur détermination lors des Rencontres de l'U2P 2020

Le 24 septembre dernier à la Maison de la Mutualité, à Paris, l'U2P a réuni 550 participants, chefs d'entreprise, représentants des entreprises de proximité, parlementaires, ministres et experts, qui ont tiré les enseignements de la crise sanitaire et esquissé des pistes pour une reprise rapide et pérenne.

C'est au lendemain des annonces du gouvernement sur de nouvelles restrictions dans les Bouches-du-Rhône, qui ont laissé perplexes les entreprises de proximité, et surtout celles de l'hôtellerie-restauration, que le Président de l'U2P, Laurent Munerot, a fait son discours d'ouverture, suivi par la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Elisabeth Borne.

« Nous regrettons beaucoup – nous comprenons, mais nous regrettons – des décisions qui vont entraver l'activité alors que nous avons besoin de confiance », a-t-il lancé depuis la scène, dans un décor rappelant une terrasse de café.

Il est également revenu dans son intervention sur l'importance de soutenir les entreprises de proximité tant que l'activité n'aura pas retrouvé son dynamisme, sur les problèmes persistants d'inadéquation entre les qualifications

des jeunes et des demandeurs d'emplois et les besoins des entreprises de proximité, sur les risques que les plateformes font peser sur la solidarité nationale, et sur le traitement injuste réservé aux entreprises de proximité dans la mesure de la représentativité patronale.

La matinée a ensuite permis de dresser un état des lieux de la crise sanitaire avec la présentation par Catherine Élie, responsable des études et du développement de l'ISM, d'une enquête inédite, puis une table ronde qui réunissait, outre le Président de l'U2P et les Vice-Présidents Gérard Polo et Michel Picon, le journaliste Christophe Barbier, le Président d'Harmonie Mutuelle Stéphane Junique, le Président du Comité de suivi des mesures d'urgence Benoît Cœuré et le chef du département Conjoncture de l'INSEE Julien Pouget.



Philippe Chagnon, Cockrail Samité / U2P

500 participants se sont réunis à la Maison de la Mutualité, à Paris, tandis que les retransmissions vidéos ont totalisé 4 500 vues.

L'assemblée a ensuite rendu hommage avec émotion à Bernard Stalter, dont l'amitié et le dévouement au service des entreprises de proximité ont été unanimement salués.

Si, en début d'après-midi, le ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises Alain Griset a été accueilli chaleureusement, le Président Laurent Munerot lui a néanmoins fait part du « choc pour chacun d'entre nous », suscité par l'annonce des nouvelles fermetures administratives qui frappent une partie des entreprises de proximité.

À l'issue d'une deuxième table ronde consacrée aux conditions d'une relance rapide et pérenne en présence des Vice-Présidents Jean-Christophe Repon et Joël Mauvigney, du ministre délégué Alain Griset, du journaliste Nicolas Doze et du directeur du Cercle de l'épargne Philippe Crevel, la journée s'est conclue sur une intervention malicieuse et remarquée de Luc Ferry.

Le mot de la fin revenait au Président Laurent Munerot, qui a chaudement remercié les participants pour avoir démontré, par leur présence, la détermination et la cohésion des entreprises de proximité malgré les défis passés et à venir. ■

Des consignes sanitaires strictes

Occupation d'un siège sur deux, désinfection des tables, tribunes et micros entre chaque intervenant, gel et masques (dont le port était obligatoire) remis aux participants dès leur arrivée, affluence limitée à 550 personnes... Toutes les mesures ont été prises pour que la journée se déroule dans les meilleures conditions sanitaires.

Chiffres Durement touchées, les entreprises de proximité gardent la confiance des Français et mettent le cap sur la relance p. 2

Bouches-du-Rhône L'U2P dénonce des mesures non concertées et inadaptées dans la lutte contre le coronavirus p. 3

Artisanat des métiers de service et de fabrication La CNAMS élit son nouveau Président p. 3

Rencontres de l'U2P : les entreprises de proximité mettent le cap sur la relance

L'U2P, qui représente 3 millions d'entreprises françaises, a tenu ses « Rencontres 2020 » dans un contexte inédit : alors que la crise sanitaire a frappé de plein fouet les entreprises de proximité et l'ensemble de l'économie du pays, les Français affichent leur soutien et leur attachement sans faille aux artisans, aux commerçants de proximité et aux professionnels libéraux. Temporairement soulagés par les mesures d'aide d'urgence, ceux-ci joueront un rôle déterminant dans la relance économique... à la condition du bon déploiement du Plan de relance sur le territoire.

Des secteurs clés durement touchés par la crise

La crise sanitaire a lourdement pesé sur l'activité des entreprises de proximité représentées par l'U2P. Entre mars et août 2020, près d'une entreprise de proximité sur deux a dû stopper son activité, de quelques jours à plusieurs semaines, dont 594 000 entreprises fermées par décision administrative, selon une étude U2P/ISM publiée le 24 septembre dernier.

Cet affaissement touche presque tous les secteurs. Les traiteurs et les HCR (hôtels, cafés et restaurants) sont les plus durement touchés : on observe un recul du chiffre d'affaires de 88 % dans ce secteur au second trimestre 2020 par rapport à 2019.

Des entreprises au cœur de la vie des Français

Dans ce contexte singulier, les Français renouellent leur confiance et leur attachement aux entreprises de proximité. Selon une étude Yougov commandée par l'U2P, 1 Français sur 3 déclare se rendre plus fréquemment dans les entreprises de proximité de son quartier depuis le printemps, en particulier les CSP+ avec enfants, habitant dans les grandes villes. Les raisons les plus souvent évoquées sont, pour près de la moitié d'entre eux, la volonté de soutenir ces entreprises en période de crise, et pour l'autre moitié les nouvelles habitudes prises pendant le confinement.

Les entreprises de proximité sont plus que jamais au cœur du quotidien des Français : 58 % déclarent les fréquenter une à plusieurs fois par semaine, 17 % plusieurs fois par mois et 7 % les fréquenter tous les jours. Seuls 13 % des Français s'y rendent moins d'une fois par mois. Cette relation quotidienne res-



Le Président et les Vice-Présidents de l'U2P réunis sur la scène des Rencontres en présence du ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises.

serre les liens : 81 % des Français se déclarent attachés aux entreprises de proximité qu'ils fréquentent.

Parmi les principaux avantages à consommer près de chez soi, les Français citent avant tout le soutien à l'emploi et aux entreprises locales (60 %), le maintien de l'activité en centre-ville et de la vie de quartier (54 %), et la commodité d'avoir accès à ces commerces, services et professions libérales près de chez soi (50 %). A noter également que pour 35 % des personnes interrogées, l'argument environnemental prime. Par nature, les entreprises de proximité contribuent au développement des productions et des marchés locaux, et réduisent tous les impacts liés aux transports des personnes et des marchandises.

« Cette étude souligne l'attachement et la confiance que les Français portent aux entreprises de proximité. Cœur battant de l'économie du pays, nos entreprises sont résilientes, et seront un point d'appui indispensable pour relancer la croissance. Si nous en sommes convaincus, les Français ne s'y trompent pas non plus : ils sont 83 % à estimer que les entreprises de proximité devront jouer un rôle clé dans la relance de l'éco-

nomie française », commente Laurent Murerot, Président de l'U2P.

Des aides d'urgence plébiscitées par des entreprises en première ligne

Pour tenter d'endiguer des pertes considérables, 55 % des entreprises de proximité ont sollicité au moins une mesure d'aide entre mars et août 2020. Ces dispositifs ont fait l'objet d'un travail quotidien de l'U2P auprès des pouvoirs publics, pour que les mesures gouvernementales soutiennent le plus efficacement et le plus concrètement possible toutes les entreprises de proximité, en prenant en compte les spécificités des métiers.

Si le taux de mobilisation des aides d'urgence a varié selon les secteurs, l'hôtellerie-restauration a été le plus en demande de soutien : 92 % des entreprises du secteur ont sollicité un dispositif d'aide, contre seulement 19 % des entreprises artisanales de l'alimentation.

Destiné exclusivement aux TPE, le Fonds de solidarité (volet 1) a été le principal dispositif mobilisé (47 %), suivi par le report des charges (43 %) et le Prêt garanti par l'État (18 %). 335 000 prêts ga-

rantis par l'État ont en effet été accordés aux entreprises de proximité entre mars et août 2020, représentant 58 % du total des dossiers et 25 % du montant attribué. « Pour palier la baisse d'activité inédite de ces derniers mois, les mesures de soutien sollicitées par l'U2P ont permis de limiter et parfois même d'éviter le tsunami économique et social qui se profilait à l'horizon. C'est pourquoi j'invite le gouvernement à maintenir ces dispositifs pour les entreprises les plus fragilisées », ajoute Laurent Murerot.

Enfin, les entreprises de proximité ont massivement eu recours à l'activité partielle : 65 % des établissements employeurs ont fait appel au plus fort de la crise (soit 572 000 entreprises), permettant ainsi l'indemnisation de plus d'un salarié sur deux travaillant dans les entreprises de proximité (soit 2 millions de salariés au total).

En juin 2020, seules 147 500 entreprises y avaient encore recours, représentant 609 000 salariés, principalement issus du secteur de l'hôtellerie-restauration (47 %). Cette baisse significative montre qu'un rebond de l'activité s'est amorcé au début de l'été.

France Relance : attention au déploiement territorial !

« Si nous avons certains signes annonciateurs d'une reprise de l'activité, à l'inverse on peut craindre que les 15 % d'entreprises déjà en situation financière critique avant la crise sanitaire ne surmontent pas la crise sur le long terme. En ce sens, le plan de relance en faveur du commerce de proximité, de l'artisanat et des professions libérales, sera déterminant. Nous veillerons à ce qu'il soit déployé jusqu'aux plus petites entreprises et au plus profond des territoires », déclare Laurent Murerot. ■

Lutte contre le coronavirus : l'U2P dénonce des mesures non concertées et inadaptées

Sans contester la nécessité d'établir des digues face à la nouvelle vague de coronavirus, l'U2P conteste la pertinence des mesures de fermeture des cafés et restaurants qui pénalisent particulièrement l'économie de proximité. Les représentants de l'U2P en PACA et dans les Bouches-du-Rhône ont ainsi participé au dépôt du recours en référé contre l'arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône du 27 septembre 2020.

Les mesures de fermeture partielle ou totale des cafés et restaurants sont incompréhensibles pour l'ensemble des chefs d'entreprise de proximité. Contrairement à la volonté affichée par le gouvernement, elles ont été prises sans aucune concertation préalable, plongeant les professionnels concernés dans la plus grande incompréhension. L'U2P demande ainsi au gouvernement de suspendre lesdites mesures afin d'engager un dialogue avec les représentants de ces entreprises.



Le 27 septembre dernier, le Préfet des Bouches-du-Rhône a pris un arrêté obligeant certains établissements recevant du public à fermer pour 15 jours, dont les cafés, bars et restaurants.

Au moment où nous engageons le plan de relance de l'économie, interdire à certains secteurs de travailler n'a pas de sens. Privilégions une pédagogie et des mesures sanitaires renforcées auprès des Françaises et des Français.

Des mesures incohérentes

Comment croire, par ailleurs, que la restriction à elle seule, de l'accès aux cafés et restaurants, contribuera à limiter la propagation du virus ? Quel sens donner à une mesure qui oblige la population à aban-

donner des lieux qui font l'objet d'un protocole sanitaire drastique ? Pourquoi d'autres lieux fréquentés par le public de manière souvent plus anarchique, ne font-ils pas l'objet des mêmes restrictions ?

L'U2P demande que le gouver-

nement associe les organisations professionnelles à ses projets de décisions avant de les imposer par arrêté.

Les aides ne sont pas une réponse de long terme

Les chefs d'entreprise de proximité qui bataillent au quotidien pour ne pas sombrer, en particulier dans la restauration et dans les métiers liés aux rassemblements de personnes (traiteurs, discothèques, fleuristes, événementiel...) perçoivent comme une forme de mépris cette injonction gouvernementale consistant à les empêcher de travailler. Et le soutien financier accordé à une partie d'entre eux, même s'il est indispensable, ne peut constituer la seule réponse.

L'U2P demande qu'une réflexion urgente soit menée pour trouver d'autres façons de limiter la progression du virus que de recourir systématiquement à des restrictions de l'activité économique. ■

La CNAMS élit son nouveau Président

La CNAMS a tenu le 23 septembre 2020 son congrès dans des conditions techniques innovantes pour s'adapter à la crise sanitaire. À cette occasion, la CNAMS a élu pour les quatre ans à venir son nouveau Président, Laurent Munerot.

Laurent Munerot succède ainsi à Bernard Stalter, tragiquement décédé en avril 2020 des suites de la covid-19, et auquel le congrès a rendu un vibrant hommage. Artisan prothésiste dentaire depuis 20 ans, Laurent Munerot dirige un laboratoire à Palaiseau avec son épouse. Passionné par son métier, il s'est beaucoup investi dans la formation que ce soit en tant que maître d'apprentissage, formateur, ou tuteur. Laurent Munerot prend ses fonc-

ctions à un moment clé pour la CNAMS et les entreprises qu'elle représente.

En effet, la crise de la covid-19 a mis en lumière le rôle crucial de l'économie de proximité, et il s'emploiera à faire reconnaître les métiers des services et de la fabrication, riches d'emplois locaux, et à leur permettre de bénéficier des dispositifs de relance de l'économie. « *Faisons de notre diversité de métiers une force pour porter haut et fort les*

besoins de nos entreprises », a-t-il lancé.

L'U2P, pour permettre à Laurent Munerot de terminer le mandat commencé par Alain Griset mais interrompu par sa nomination au gouvernement, a fait évoluer ses statuts afin de rendre compatible la présidence d'une organisation membre et la présidence de l'U2P, en cas de remplacement en cours de mandat et après accord des organisations membres. ■



Philippe Chagnon, Cocktail Santé / U2P

Brèves

Un soutien à la professionnalisation bienvenu pour les professionnels libéraux.

L'UNAPL (professions libérales, membre de l'U2P) a salué les mesures de soutien à l'apprentissage, à la professionnalisation et à l'embauche des jeunes annoncées dans le plan « 1 jeune, 1 emploi ». L'UNAPL se félicite en particulier que la prime exceptionnelle à l'apprentissage soit étendue aux contrats de professionnalisation. Elle prend la forme d'une aide de 5 000 euros pour les alternants mineurs, et de 8 000 euros pour les alternants majeurs, et s'applique aux contrats de professionnalisation préparant à un diplôme ou un titre de niveau licence professionnelle ou inférieur et signés entre le 1^{er} juillet 2020 et le 28 février 2021. L'incitation à l'embauche comprend une baisse du coût du travail pour inciter à l'embauche d'un jeune. Cette aide est accordée aux entreprises embauchant un jeune âgé entre 18 et 25 ans pour un contrat d'une durée minimale de trois mois. Il s'agit d'une compensation de cotisations sociales de 4 000 euros maximum, soit 1 000 euros par trimestre pendant un an. Cette aide est ouverte jusqu'à deux Smic et concerne les embauches conclues entre août 2020 et janvier 2021.

BTP : la CNATP se félicite d'avoir été consultée sur le plan de relance.

Françoise Despret, Présidente de la CNATP (artisanat des travaux publics et du paysage, membre associé de l'U2P), a été invitée par le ministre de l'Économie et des Finances à une réunion sur le Plan de relance BTP le 14 septembre dernier en présence d'Elisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, d'Emmanuelle Wargon, ministre déléguée chargée du Logement et d'Alain Griset, ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises. Elle a salué

la politique de relance liée au bâti existant et particulièrement aux économies d'énergie mais a rappelé l'importance de l'eau dans l'environnement. Dans cette perspective, la CNATP a demandé que la mise en conformité des Assainissements Non Collectifs (ANC) ainsi que l'installation des systèmes de récupération des eaux de pluie, dès lors que ces travaux sont réalisés par des professionnels qualifiés et assurés, devienne une priorité au même titre que les économies d'énergie. La CNATP voit ainsi dans ces deux domaines, à la fois des opportunités environnementales et de relance du secteur BTP. Concernant les appels d'offres, Françoise Despret a en outre souhaité que les clauses d'insertion prennent bien en compte les apprentis des entreprises et que la proximité puisse également peser autant que certaines mesures environnementales ou sociales.

Les aides pour les entreprises touchées par les nouvelles mesures de restrictions précisées.

Le gouvernement a annoncé que « pour les entreprises fermées administrativement ou faisant l'objet de restriction horaire, l'indemnité au titre de l'activité partielle sera prise en charge à 100 % par l'État et l'Unédic, jusqu'à la levée de la fermeture, soit 100 % du salaire net pour les salariés au SMIC et 84 % environ du net dans la limite de 4,5 Smic ». En outre, les TPE-PME fermées administrativement ou faisant l'objet de restriction horaire qui ont une perte de chiffre d'affaires supérieure à 50 % pourront bénéficier d'une exonération des cotisations sociales pendant la période de fermeture ou de restriction. Les entreprises qui seraient indirectement affectées par ces nouvelles mesures administratives, mais qui verraient leur chiffre d'affaires baisser d'au moins 50 %, pourront « solliciter, au cas par cas, une remise des cotisations dues pendant la période de fermeture ». ■

Agenda

28 septembre

Participation du Président et du Secrétaire Général de l'U2P à une réunion commune U2P-Medef-CPME sur France Relance en présence du ministre délégué aux PME, Alain Griset.

1^{er} octobre

Réunion du Bureau de l'U2P.

2 octobre

Participation du Président et du Secrétaire Général de l'U2P à une visioconférence avec la députée Marie-Pierre Rixain sur le congé paternité.

5 octobre

Rencontre entre le Président et le Secrétaire Général de l'U2P et Frank Riester, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Commerce Extérieur et de l'Attractivité.

6 octobre

Audition du Président de l'U2P à l'Assemblée nationale par Xavier Roseren, rapporteur spécial de la mission *Économie : Développement des entreprises et régulations ; Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés.*

Audition du Président de l'U2P par Thomas Mesnier, rapporteur général de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale sur la branche « recettes et équilibre général et maladie ».

7 octobre

Rencontre entre le Président et le Secrétaire Général de l'U2P et le Président du Conseil d'administration de France Compétences, M. Tixier, et son Directeur Général M. Lardy.

12 octobre

Rencontre entre le Président et le Secrétaire Général de l'U2P et Christian Forestier, Président du COET-MOF.

Sur les réseaux sociaux

« Les #TPE #PME plébiscitées pour leur gestion de la crise par 93% des Français. Leur force ? La proximité ! Ces entreprises doivent être moteur dans le plan de #Relance du pays »

TWITTER — @U2P_FRANCE — 22 SEPTEMBRE 2020



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 1^{er} octobre 2020

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Laurent Munerot | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage